



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- **Registre Santé et Sécurité au Travail**

Le Registre Santé et Sécurité au Travail est un document permettant aux agents de faire état de difficultés de toute nature, en lien avec la santé, la sécurité et les conditions de travail au sens large (par exemple : fuite d'eau, électricité, ceinture de sécurité absente dans un véhicule, etc...).

Obligatoire dans chaque collectivité, ce registre est géré via une application accessible à tous et disponible sur l'**Intranet** du SDIS, dans la partie **APPLICATIONS**.

Pour s'y connecter, il suffit de saisir son identifiant et son mot de passe individuel : celui utilisé pour établir le **CRSS** ou la **messagerie interne**.

Les saisies sont simples. Traitées ensuite par la voie hiérarchie, elles restent cependant dans ce registre permettant d'en conserver une trace.

Elles servent également de support pour les représentants du personnel au CHSCT, qui sont amenés à les traiter dans le cadre de l'instance CHSCT.

La CFDT rappelle la nécessité d'utiliser ce registre par les agents, car **ce qui est écrit existe et reste...**